

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



### Extrait du registre des décisions du Maire

#### OBJET :

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le contrat d'abonnement de téléphonie mobile,  
Considérant l'offre d'abonnement AB 20230427 de la société ALSOTEL, située 98 boulevard Joffre -CS 50039 à Corneilles-en-Parisis représentée par M. Jean-Philippe DERNONCOURT,

#### DECIDE

**DE SIGNER** avec la société ALSOTEL, située 98 boulevard Joffre -CS 50039 à Corneilles-en-Parisis représentée par M. Jean-Philippe DERNONCOURT, un contrat d'abonnement flotte mobile AB 20230427 pour un montant mensuel de 277,80 € HT soit 333,36 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 25 mai 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230525-d-2023-26-AU  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

